



L'INRS forme les médecins de ville à la santé au travail

Grâce à cette formation en santé et sécurité au travail, les médecins praticiens correspondants (MPC) pourront participer au suivi médical des travailleurs.

Dans le cadre de la loi du 2 août 2021 visant à renforcer la prévention en santé au travail, l'INRS met en place un dispositif de formation pour les médecins praticiens correspondants (MPC). Il s'agit de former les médecins de ville afin qu'ils puissent exercer le suivi médical des travailleurs, en lien avec le médecin du travail. Pour cela, la formation aborde les fondamentaux de la santé et de la sécurité au travail.

Un protocole de collaboration avec les SPSTI

Outre l'INRS, la démarche a été initiée à la demande de nombreuses organisations salariales telles que la CFDT, la CFE-CGC, la CFTC, la CGT ou encore la CGT-FO, ainsi que d'organisations patronales comme la CMPE, le MEDEF et l'U2P. Il s'agit de permettre aux médecins de ville d'exercer le suivi médical des employés, exception faite du suivi médical renforcé. Cette activité se déroulera dans le cadre d'un protocole de collaboration avec les services de prévention et de santé au travail interentreprises (SPSTI). Sachant que le MPC ne pourra pas être en même temps le médecin traitant du travailleur.

L'INRS aux manettes

Dans le cadre de cette évolution, « **LE MPC AURA BESOIN D'UNE FORMATION DE BASE SUR LES SPECIFICITES REGLEMENTAIRES DE LA SANTE AU TRAVAIL ET L'ETENDUE DE L'ECOUTE DES SALARIES** », précise Bernard Salengro, président du Conseil d'administration de l'INRS. Concrètement, la formation s'axe sur les risques professionnels et leur prévention ainsi que sur l'organisation et les missions des SPSTI. Ce qui concerne principalement les missions des services de prévention et de santé au travail, la démarche de prévention, la prévention en entreprise (caractéristiques et acteurs), le panorama des risques professionnels, sources d'information en santé au travail ainsi que le contexte réglementaire en santé sécurité au travail.

Des interviews d'experts

Gratuite pour le MPC, la formation, sous forme de modules, se déroule à distance sur une période de quelques mois. Enrichie d'interviews d'experts et de médecins du travail, elle fera l'objet d'une évaluation à la fin de chaque module ainsi qu'une certification de fin de cursus.

Ségolène Kahn